

Séance du 17 novembre 2011

**Extrait du recueil des actes
du Conseil d'Administration
de l'UVHC**

**Objet : Dérogation aux statuts du Centre d'Education Permanente et de Promotion Sociale- CEPPEP.
Avis sur la nomination d'un administrateur provisoire.**

Le Conseil d'Administration de l'UVHC s'est réuni en salle de réunion de la Maison des Services à l'Etudiant de l'Université le 17 novembre 2011 sur la convocation et sous la présidence de M. Mohamed OURAK, Président de l'Université,

Le quorum étant atteint,

M. le Président laisse la parole au Directeur Général des Services qui explique que le mandat du directeur du CEPPEP d'une durée de 4 ans, s'achève le 17 novembre 2011. Les statuts du CEPPEP prévoient que le mandat du directeur est d'une durée équivalente à celui du conseil d'administration et à celui du président.

Compte tenu de la proximité du renouvellement général des trois conseils et du président prévu au printemps 2012, une désignation d'un directeur pour un nouveau mandat de 4 ans, conduirait à rompre cette synchronie des mandats.

Il est proposé aux conseillers :

- de déroger à l'application de l'article 3 des statuts du CEPPEP en ne procédant pas à la désignation d'un directeur, sur proposition du conseil d'administration,*
- d'émettre un avis favorable à la nomination par le Président en tant qu'administrateur provisoire, du directeur sortant jusqu'à la désignation selon les statuts en vigueur d'un directeur après l'élection des prochains membres du conseil d'administration et du président.*

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE A L'UNANIMITE DES VOIX LA DEROGATION AUX STATUTS DU CEPPEP ET DONNE UN AVIS FAVORABLE A LA NOMINATION EN TANT QU'ADMINISTRATEUR PROVISOIRE DE M. TONARELLI PASCAL.

Fait à Valenciennes, le 23 novembre 2011

Le Président du Conseil d'Administration,



Professeur Mohamed OURAK

Date de publication : 29/11/2011